

1.0 Contexte

Société d'État fédérale, Exportation et développement Canada (EDC) fonctionne indépendamment du gouvernement et applique des principes commerciaux.

À l'appui de son mandat qui consiste à offrir aux exportateurs et aux investisseurs canadiens des services de financement des exportations et de gestion des risques, EDC doit acheter des biens et services pour répondre à ses besoins.

2.0 Politique

EDC veille à ce que les biens et services dont elle a besoin soient achetés d'une manière professionnelle, responsable, durable, efficace, efficiente et économique, et conformément aux lois et accords commerciaux applicables.

3.0 Principes

La présente politique se fonde sur les principes suivants :

- a) Des processus d'achat justes et équitables (y compris des pratiques d'achat concurrentielles lorsqu'elles s'appliquent) sont utilisés.
- b) Les dérogations à la politique se limitent aux situations extraordinaires.
- c) EDC obtient un bon rapport qualité-prix.
- d) Les risques juridiques, financiers et de réputation sont évalués et gérés conformément aux limites acceptables.
- e) La reddition des comptes relative aux décisions d'achat est démontrée :
 - par la consultation des équipes d'EDC au sujet de leurs besoins et par les compétences pertinentes dans les domaines des services juridiques et des achats;
 - par une bonne documentation et par une conduite et des pratiques professionnelles.
- f) Les dispositions du Code de conduite d'EDC s'appliquent à toutes les activités découlant de la présente politique et le caractère confidentiel des secrets commerciaux et des renseignements cruciaux sur les affaires et les prix des fournisseurs d'EDC est respecté.

4.0 Objet

La présente politique et les procédures d'achat connexes visent à :

- a) donner des instructions claires concernant l'achat de biens et services par le personnel autorisé afin d'assurer la transparence, l'équité et la reddition des comptes;
- b) établir l'autorité et la responsabilité de l'acquisition de biens et services par EDC.

5.0 Autorité et responsabilité

Le pouvoir de conclure des marchés et d'accepter les factures est conforme aux principes d'une saine gestion, y compris le partage judicieux des responsabilités, tel que décrit dans les procédures d'achat d'EDC et dans le cadre des délégations de pouvoirs.

La gestion des contrats exige que les personnes responsables exercent leurs responsabilités en comprenant clairement le processus d'approbation budgétaire, en possédant les délégations de pouvoirs nécessaires pour pouvoir conclure un marché, et en étant capables de s'assurer que tous les éléments du processus d'achat ont été mis en œuvre conformément à la présente politique.

6.0 Comité d'examen des acquisitions

Le Comité d'examen des acquisitions d'EDC donnera des conseils sur l'application de la présente politique et toutes les questions connexes relatives aux achats, et en assurera la supervision. En plus de surveiller le respect de la politique, le comité est également chargé d'examiner les plaintes des fournisseurs et de donner des conseils à ce sujet, conformément au Processus d'examen des plaintes des fournisseurs.

7.0 Date de réévaluation

La présente politique fera l'objet d'une réévaluation en juin 2019.